

Bonne pratique N°1

Méthode de coordination entre les directions de la ville.

Gestionnaire :

La ville de Rouen

Thématique(s) :

Coordination de l'action des services

Contexte :

L'Ad'AP de la Ville de Rouen est piloté par la mission développement durable avec une personne de la direction du patrimoine et des bâtiments. La première année de mise en œuvre a permis aux équipes de mettre en place et de conforter une méthode de travail facilitant la gestion coordonnée des actions de mise en accessibilité en croisant les priorités retenues et les actions mises en œuvre.

Description :

Un tableau de suivi partagé a été élaboré sur la base des éléments de diagnostics et de chiffrage fournis par le bureau d'étude. Il est complété par les différents services au fur et à mesure de l'avancement :

- dans la partie concernant la stratégie et les priorités validées suite aux rencontres avec les directions et utilisateurs en fonction des besoins ;
- dans la partie concernant la mise en œuvre opérationnelle des travaux (Travaux confiés à..., coût réel, date de réalisation, etc.). L'équipe Bâtiment intègre également les travaux réalisés non compris dans l'Ad'AP mais ayant un impact sur la mise en accessibilité programmée.

Bénéfice(s) attendu(s) :

La mise en place de cette outil partagé permet une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués d'un point de vue stratégique et opérationnel (chargée de mission Ad'AP, direction des bâtiments, des espaces verts, de la voirie) et un suivi efficace des actions de mise en accessibilité réalisée sur le patrimoine de la Ville.

Illustration(s) et/ou témoignage(s) :

Citation : « Le dialogue fonctionne bien. »

Extrait du tableau de suivi partagé élaboré en interne

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX (tri par année)					COÛT TOTAL DES TRAVAUX (à la réalisation des points de Point Critique)		Cases à remplir par Pascale (MDDL) après RV avec les directions concernées			Cases à remplir par Edward (DPB) pour réalisation des travaux					
Année	Prévisionnel TTC	Réel TTC	Année	Prévisionnel TTC	Réel TTC	HT	TTC	HT	TTC	Mis en œuvre	Travaux réalisés	Année de réalisation	N° DDC ou n° inter AT4	Coût réel TTC	Observations
2016	0,00 €	330,00 €	2021	0,00 €	0,00 €										
2017	1 122 224,00 €	139 701,86 €	2022	0,00 €	0,00 €										
2018	0,00 €	0,00 €	2023	0,00 €	0,00 €										
2019	0,00 €	0,00 €	2024	0,00 €	0,00 €										
2020	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES ANNÉES	1 122 224,00 €	139 051,86 €										
						ESTIMÉ	HT 943 620,00 €								
							TTC 1 122 224,00 €								
						RÉEL	HT 173 021,39 €								
							TTC 207 026,97 €								
Site	Nom	Zone d'étude	Elément de la chaîne de valeur	Point Analy	Point Critique	Coût estim. lors d	Priorité	Année soumise	Commentaires	Mis en œuvre	Travaux réalisés	Année de réalisation	N° DDC ou n° inter AT4	Coût réel TTC	Observations
1070 - Halle aux toiles	002. Sanitaires publics Halle aux Toiles	N00	IV - CIRCULATIONS VERTICALES	D - Escalier intérieur	(Absence d'éveil à vigilance conforme) Améliorer la sécurité de l'escalier, notamment par l'implantation d'un éveil à 50 cm du bord de la tère marche.	270,00 I	1	2017		OUEST	Entreprise	2017	2017-004035	11 841,74 I	
1070 - Halle aux toiles	002. Sanitaires publics Halle aux Toiles	N00	IV - CIRCULATIONS VERTICALES	D - Escalier intérieur	(Contraste des nez de marches non-conforme) Améliorer la sécurité et le repérage de l'escalier, notamment par la pose de nez de marche contrasté et antidérapant.	810,00 I	1	2017		OUEST	Entreprise	2017	2017-004035	0,00 I	
1070 - Halle aux toiles	002. Sanitaires publics Halle aux Toiles	N00	IV - CIRCULATIONS VERTICALES	D - Escalier intérieur	(Contraste des contremarches non-conforme) Faciliter le repérage du début et de la fin de l'escalier notamment par la mise en oeuvre d'une bande de contraste sur la totalité de la première et dernière contremarche.	60,00 I	1	2017		OUEST	Entreprise	2017	2017-004035	0,00 I	
1070 - Halle aux toiles	002. Sanitaires publics Halle aux Toiles	S01	III - EQUIPEMENTS	A - Sanitaires non adaptés	(Urinoirs tous à la même hauteur - cf. arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12) Permettre l'utilisation des urinoirs par tous notamment par l'abaissement de l'un d'entre eux.	450,00 I	1	2017		OUEST	Ateliers				
1070 - Halle aux toiles	003. Locaux associatifs Halle aux Toiles	N00	II - ENTREE / ACCUEIL / SAS	C - Porte d'entrée et SAS	Présence d'un ressaut d'une hauteur supérieure à 0,04 m. Le local ne pouvant pas accueillir d'usager en fauteuil roulant au regard de ses dimensions, il n'est pas utile de traiter ce ressaut par l'implantation d'une rampe d'accès. Il faut en revanche le contraster visuellement.	150,00 I	1	2017		OUEST	entreprise				à chiffrer
1070 - Halle aux toiles	003. Locaux associatifs Halle aux Toiles	N00	III - EQUIPEMENTS	F - Bureau recevant du public	Le local est trop exigü pour accueillir des usagers en fauteuil roulant, possibilité de demande de dérogation pour impossibilité technique.	- I	1	2017		OUEST	dérogation				
1070 - Halle aux toiles	001. HALLE AUX TOILES	Abords	I - DE LA RUE A L'ERP	N - Traversée	(Absence d'abaissé de trottoir) Permettre le passage des personnes en fauteuil notamment par la création d'un bateau conforme.	- I	1	2017			DEPN				